



Note de service

Direction du programme jeunesse

DESTINATAIRES : Directions RLS, coordonnateurs d'activités, gestionnaires de lits, personnel des UME-PED, personnel des admissions, gestionnaires et ASI des urgences, unités de soins et blocs opératoires, urgentologues, pédiatres

DATE : Le 5 mai 2023

OBJET : Consignes statut COVID pour admission sur les unités pédiatrie et mère-enfant

Nous vous informons qu'après validation auprès des infectiologues, les consignes à respecter pour l'admission des statuts COVID positifs pour toutes les unités de pédiatrie et mère-enfant en Chaudière-Appalaches sont les suivantes :

Pour les enfants COVID positifs ou en attente d'un résultat ou ayant eu un contact étroit

Admission avec isolement dans les quatre (4) hôpitaux, et ce, en fonction du niveau de soins requis. Pour Montmagny et Thetford, si le requis est un niveau 2, veuillez contacter le pédiatre de garde du centre répondant (Lévis ou Beauce) pour en discuter et transférer selon les consignes de celui-ci.

Pour les adultes COVID positifs ou avec isolement contact étroit ou admis d'un milieu en éclosion

Aucune admission sur nos départements.

Pour les adultes ayant subi une chirurgie d'un jour et qui ont besoin d'une hospitalisation (n'ayant pas eu de test COVID en pré-opératoire et sans facteur de risque)

Effectuer le dépistage PCR avec demande prioritaire (le coordonnateur doit contacter le laboratoire pour faire prioriser l'analyse). Attendre le résultat. Admission permise sur l'unité seulement si le test est négatif.

Docteure Lise Bélanger
Chef du département régional de pédiatrie
CISSS de Chaudière-Appalaches

Nancy Duperron
Coordonnatrice clinico-administrative
Direction du programme jeunesse